

UNION

PROFESSIONNELLE

DES MÉDECINS LIBÉRAUX RHÔNE-ALPES



trait d'union

le bulletin de l'Union n°10



Dr Jacques CATON Président de l'UPML Rhône-Alpes

Si la médecine libérale est parfaitement adaptée à tous les soins programmés, il n'en va pas de même en ce qui concerne les soins non programmés, notamment les urgences.

En effet, depuis quelques années, nous assistons à une dégradation de la permanence des soins, une désertification de la médecine libérale et une inflation de la demande des soins hospitaliers.

Ce problème et ce déséquilibre sont multifactoriels. Ils tiennent autant à des changements sociologiques qu'organisationnels, recours excessifs, lourdeur des gardes etc... L'absence de revalorisation financière des actes médicaux étant encore un facteur aggravant.

La médecine libérale se doit, et c'est son honneur, d'organiser et de participer pleinement aux urgences et à cette permanence des soins.

C'est pour cette raison que l'Union Professionnelle des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes, consciente de ce problème, a souhaité organiser un séminaire sur ce sujet en réunissant tous les acteurs concernés, afin de répondre aux questions qui se posent et donner des solutions. À terme cette question peut devenir primordiale pour l'avenir de notre médecine. Outre l'établissement d'un état des lieux et une enquête sur les facteurs de ce désintérêt progressif des médecins pour l'urgence, ce séminaire apportera des solutions concrètes à ce problème, afin que la prise en charge des soins non programmés par la médecine libérale soit aussi efficace que la prise en charge des soins programmés.

Pour cela nous avons besoin de vous ♦

SÉMINAIRE DE L'UNION : 10 ET 11 MARS À LYON

les Urgences : organisation de la permanence des soins en Rhône-Alpes

URGENCES



we need you!

SOMMAIRE

- ✖ **FAQSV : 5 lettres pour encourager une pratique nouvelle**
Éclairages sur le Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville
- ✖ **Patients hospitalisés dans les établissements privés de Rhône-Alpes**
L'enquête de l'Union montre que la très grande majorité est satisfaite
- ✖ **Pilule du lendemain**
Réactions à l'enquête de terrain menée par l'Union
- ✖ **Brèves :**
Mise en place d'une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles des médecins libéraux

ENCARTS

- ✖ **Séminaire de l'Union Rhône-Alpes : Urgences !**
"Organisation de la permanence des soins en médecine libérale en Rhône-Alpes"
les 10 et 11 mars 2001 à Lyon

UPML.RhoneAlpes@wanadoo.fr

REMARQUES SUR LE SITE ACTUEL DE L'UNION

Avant de restructurer le site internet de l'Union, nous lançons une enquête auprès de vous pour avoir votre avis, vos désirs, vos suggestions sur le site actuel. Par e-mail, envoyez nous vos remarques et ce que vous aimeriez trouver sur notre site de l'Union.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN ACCÈS INTERNET

Envoyez nous votre adresse e-mail en remplissant
Objet: "inscription news letter". Vous recevrez notre NEWS-LETTER en cours d'élaboration. Vous pourrez poser des questions et faire vos remarques. Les comptes-rendus des réunions les plus importantes vous seront envoyés.



Bientôt

LE NOUVEAU SITE DE L'UNION À L'ADRESSE HABITUELLE :

www.upmlra.org



Un site informatif sur l'actualité de la santé, les informations régionales, un forum de discussion, les travaux de votre Union et un centre de documentation.

FONDS D'AIDE À LA QUALITÉ DES SOINS DE VILLE

Le FAQSV : 5 lettres pour encourager une pratique nouvelle



Institué par la loi 98-1194 du 23 décembre 1998, et officialisé par le décret du 12 novembre 1999, le Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville vise à financer des actions à l'initiative des professionnels de santé libéraux. Comment cet argent sera géré, quelles priorités et quelles difficultés suppose sa mise en œuvre ? Réponses générales et point de vue du Dr Grosclaude, responsable de la commission réseau de l'Union.

À QUOI SERT LE FAQSV ?

Il contribue selon la Loi "à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins dispensés en ville". Plus précisément, il finance toute action de prise en charge globale de la santé des patients.

Il privilégie quatre thèmes :

- la promotion de la coordination entre professionnels libéraux d'une part, entre la médecine de ville et la médecine hospitalière d'autre part.

- l'amélioration des pratiques professionnelles à travers le développement d'une démarche qualité et de l'élaboration de référentiels communs.
- le développement du partage des informations par la mise en place de procédures et outils adaptés.
- le développement de l'évaluation des pratiques professionnelles.

QUE FINANCE LE FAQSV ?

Une enveloppe de 400 MF gérée au niveau national par la CNAMTS a été répartie à hauteur de 5 MF dans chaque région. Le

montant restant est donné au prorata de la population.

Rhône-Alpes a reçu 30,33 MF au titre de l'année 2000.

Rhône-Alpes a reçu 30,33 MF au titre de l'année 2000.

Ce budget n'a pu être dépensé totalement car le comité régional de gestion du FAQSV, (dont les membres sont désignés par préfet de région dans l'attente de directives nationales) n'a été installé que le 21 septembre 2000.

→ 20% est alloué aux actions nationales, interrégionales, ou dépassant un montant de 5 MF, qui relèvent du comité national de gestion.

→ 80% va aux actions régionales, qui relèvent des différents comités régionaux de gestion de l'URCAM.

Le FAQSV finance notamment des dépenses d'équipement ainsi que des dépenses "d'études et de recherche". Ses bénéficiaires sont les regroupements de professionnels libéraux majoritairement citadins, quelle que soit leur forme juridique.

C'est le bureau régional du FAQSV qui attribue les subventions, conformément aux orientations fixées par les comités national et régional de gestion.

À ce jour, l'ARH et l'URCAM ont mis en place une grille de lecture où les projets de réseaux sont déposés (cf. encart).

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Outre les 4 orientations nationales qui s'imposent à toutes les régions, la région Rhône-Alpes a choisi d'encourager les demandes répondant aux différents programmes de santé publique :

- **le Programme Régional de l'Assurance Maladie (PRAM)**

19 programmes en cours.

- **le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)**, coordonné par la DRASS. Il s'agit d'un programme qui s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

- **les 2 Programmes Régionaux de Santé (PRS)** coordonnés par la DRASS : "prévention des suicides et des tentatives de suicides" ; "alcoolisation excessive en Rhône-Alpes".

L'UNION FÉDÉRATRICE ET FORCE DE PROPOSITION : LE POINT DE VUE DE...

Gérard Grosclaude,



cardiologue de Grenoble (38), salue l'arrivée du FAQSV pour une raison essentielle : "ce fonds nous apporte les moyens financiers d'une meilleure organisation professionnelle.

Cette organisation était cadrée par la Loi, elle est enfin permise par une ligne budgétaire". Selon lui, le FAQSV modifiera concrètement l'exercice des praticiens, en terme de qualité et de complémentarité. Réaliste, ce médecin rappelle cependant que sur le terrain, des problèmes de compréhension et de disponibilité freineront inévitablement l'implantation des réseaux. "Or ce maillage doit venir du corps médical, et non de décisions administratives. Nous devons donc faire un important travail pédagogique pour inventer de nouvelles manières de travailler dans l'intérêt du patient, et bousculer notre individualisme naturel. Cela suppose un investissement lourd de la part des futurs promoteurs de réseaux... Mais cet effort en vaut la peine : il permettra de ne pas subir, et de réagir au carcan productiviste qui nous est imposé. L'Union est complètement impliquée par le FAQSV, puisqu'elle jouera un rôle de facilitateur des démarches individuelles :

►►► suite page 4

Projets acceptés en 2000

Cinq demandes pour l'année 2000 ont été acceptées par le bureau régional du FAQSV lors de sa dernière réunion du 14.12.2000 (financement partiel ou complet) :

- Coordination du réseau expérimental GT69 - Toxicomanie - Lyon (Drs CHOSSEGROS et FHIMA)
- Étude d'opportunité du réseau Courly-Gônes sur les urgences pédiatriques (Dr STAGNARA)
- Étude d'opportunité du réseau QUALIDOM pour le retour à domicile des personnes âgées (M. RIONDET)
- Construction d'un réseau ville-hôpital DEDICAS pour la prise en charge du diabète, Saint-Étienne (M. DE BELLIS ; Drs RAILLARD et ESTOUR).
- Élaboration de référentiels de pratique généralistes dans l'Ain (Dr. PETIBON ; Dr DE HAAS)

COMPOSITION DU COMITÉ DU FAQSV RHÔNE-ALPES :

Sa composition est fixée par décret. Les membres sont nommés par arrêté du Préfet de région pour une durée de trois ans.

Il est présidé par le président de l'URCAM, Henri Rosant, constitué de 26 membres dont 4 représentants de l'URML : les Drs. Y. GRILLET, B. ROUGIER, G. GROSCLAUDE, E. OLAYA.

COMPOSITION DU BUREAU DU FAQSV RHÔNE-ALPES :

Le comité élit un bureau qui comprend 9 membres, est présidé par Henri Rosant (président de l'URCAM) et comporte comme représentant des professionnels de santé, le Dr Yves Grillet de l'Union.

SATISFACTION DES PERSONNES HOSPITALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS : ENQUÊTE RÉALISÉE PAR L'UNION

Hospitalisation en établissement privé : bon ou mauvais souvenir ?

Au printemps dernier, l'Union enquêtait sur le degré de satisfaction des personnes ayant été hospitalisées dans les établissements privés de la région Rhône-Alpes.

SATISFACTION GÉNÉRALE SUR 11 CRITÈRES DIFFÉRENTS

Pour évaluer le taux de satisfaction des patients, notre enquête s'est appuyée sur l'évaluation de points concrets auprès des personnes interrogées.

D'une façon générale, plus de 95% des personnes interrogées se sont déclarées très satisfaites ou assez satisfaites en ce qui concerne les points suivants :

- informations médicales fournies par les médecins
 - qualité des soins
 - information donnée sur les prescriptions de sorties
 - prise en charge de la douleur
 - de même que sur les conditions d'hospitalisation :**
 - hébergement et services
 - entretien général de l'établissement
 - disponibilité du personnel soignant
 - accueil
 - modalités de visite
 - attitude du personnel vis à vis de l'entourage des patients
 - formalités administratives
- 89% des personnes interrogées étaient très ou assez satisfaites de la qualité des repas. 87% des personnes interrogées étaient très ou assez satisfaites des services annexes (librairie, cafétéria, etc.)

CHOIX LE L'ÉTABLISSEMENT

L'avis du médecin

L'élément de choix de l'établissement n'est médical que dans 69% des cas en chirurgie, 48% en maternité et 59% en médecine. La recommandation du médecin généraliste influence le choix de manière importante pour les hospitalisations en médecine ainsi que le fait que le médecin spécialiste travaille dans la clinique pour les hospitalisations en maternité. Le bouche à oreille tient également une place non négligeable.



© Clinique E. de Violar

Le critère proximité

La facilité d'accès est le critère de choix fréquemment cité par les personnes interrogées, excepté pour les hospitalisations en chirurgie (27%). Dans ce cas, c'est l'avis du médecin traitant qui joue un rôle déterminant, ainsi que la présence dans l'établissement du médecin spécialiste consulté. Pour la personne hospitalisée, il est important que ce médecin travaille sur le lieu de l'opération.

LE PLUS FORT TAUX DE SATISFACTION

Il est enregistré auprès des personnes qui ont été hospitalisées pour une intervention chirurgicale.

Mais attention aux personnes les moins fréquemment satisfaites

D'une manière générale, seules deux catégories de répondants formulent des jugements moins positifs sur la qualité des services offerts :

- les femmes ayant fait un séjour en maternité sont moins fréquemment satisfaites que les autres personnes. En particulier en ce qui concerne les services annexes

(cafétéria, librairie... : 34% des mécontents), le caractère personnalisé des soins, la disponibilité du personnel soignant et l'organisation des visites.

- les personnes ayant été hospitalisées en urgence sont moins fréquemment satisfaites que les autres. Notamment en ce qui concerne la qualité de l'hébergement, la transmission des informations au médecin traitant, les informations médicales fournies par les médecins, l'information sur les frais à payer et le respect de l'intimité (13%).

HONORAIRES

64% des patients ont été remboursés en totalité et 39% partiellement mais seuls 5% ont trouvé que les honoraires ont été trop élevés. Une meilleure information de la part des médecins sur le montant des honoraires et surtout une plus grande transparence des mutuelles sur les taux de remboursement seraient donc appréciables.

seuls 5% ont trouvé les honoraires trop élevés

SYNTHÈSE

L'enquête réalisée par l'Union révèle un fort taux de satisfaction puisque plus de 90% des personnes interrogées ont déclaré

- avoir été très ou assez satisfaites de la disponibilité des médecins, et de la transmission des informations au médecin traitant ;
- avoir eu le sentiment que l'on respectait leur intimité ;
- qu'elles se feraient probablement ou certainement hospitaliser à nouveau dans le même établissement (sauf 8%) ;
- que le délai d'attente pour être admis dans l'établissement était correct.

Un résultat global très positif pour une enquête qui est allée au fond de l'analyse ! ♦

Sylvie FINAND Journaliste
Jacques CATON Président de l'Union



RAPPORT TÉLÉCHARGEABLE SUR
www.upmlra.org

samedi

10 mars 2001

Hôtel Sofitel

LYON

20 quai Gailleton 69002 LYON

renseignement à L'Union :

04 72 74 02 75



Séminaire

URGENCES ET ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS EN

MÉDECINE LIBÉRALE DANS LA REGION RHÔNE ALPES

Les urgences et la permanence des soins en crise ?

Bien que les pouvoirs publics ne manquent pas l'occasion de rappeler aux médecins libéraux leur obligation déontologique de participer "aux services de gardes organisés" et d'assurer la permanence des soins de ville, l'essentiel des moyens spécifiques attribués pour assurer la réponse aux urgences, est dévolu à l'hôpital public à travers la loi de 1987 sur les SAMU et les Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire et Sociale (SROSS).

Malgré une timide évolution de la nomenclature des actes d'urgences, les moyens qui nous sont donnés pour assurer cette mission sont tout à fait insuffisants.

C'est pourquoi l'Union Professionnelle de la Région Rhône Alpes a décidé d'interpeller les responsables institutionnels de la région au cours d'un séminaire d'une journée qui aura lieu le samedi 10 mars 2001.

Nous souhaitons que le plus grand nombre possible de médecins libéraux intéressés puissent participer au débat.

A cette occasion, nous avons fait réaliser une enquête par l'Institut IFROSS en collaboration avec le département d'Economie de la Santé du Professeur CLAVERANNE, de l'Université de Lyon, auprès des res-

responsables des 380 secteurs de gardes que nous avons recensés et qui couvrent plus de 95% du territoire de la région.

Les conclusions de cette enquête, présentées au cours de cette journée, serviront de base pour déterminer nos besoins prioritaires.



VOUS TROUVEREZ LE PROGRAMME AU VERSO

Pour vous inscrire il suffit de retourner à l'Union Professionnelle le bulletin ci-dessous, accompagné d'un chèque de 100 francs, qui vous sera restitué sur place si vous assistez effectivement à ce séminaire.

Pour prolonger cette réflexion, l'Union Professionnelle organise dans la foulée une réunion des délégués des commissions "Urgence et Permanence des soins" des 26 unions régionales, qui se tiendra le dimanche et qui sera chargée d'établir un livre blanc à destination de nos responsables nationaux.



URGENCES ET ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS EN MÉDECINE LIBÉRALE DANS LA REGION RHÔNE ALPES

Merci de répondre à la question suivante afin de préparer les débats du séminaire :

Quelle est pour vous la priorité en matière d'organisation de permanence de soins ? :

[illegible]

Séminaire





à retourner avant le 25 février à l'aide de l'enveloppe "T" ci jointe
ou par fax au 04 72 74 00 23

Mise en place d'une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles des médecins libéraux

(Communiqué ANAES et UPML - 16 janvier 2001)
L'ANAES et la Conférence Nationale des Présidents des UPML (où siège Jacques Caton, Président de l'Union) annoncent la mise en œuvre du programme de travail, dès le début du mois de janvier, de la démarche d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) des médecins libéraux. Cette EPP est à la fois une démarche méthodique, rigoureuse et volontaire mais surtout un "service" utile aux médecins. Elle concerne tous les médecins, généralistes et spécialistes. Ce service n'est ni "sanctionnant" ni "obligatoire" : le médecin est seul destinataire des conclusions de cette démarche. Ce processus dynamique, itératif doit conduire à une amélioration continue de la qualité des soins ♦

ÉCRIREZ-NOUS
par mail, fax ou courrier,
faites nous part de vos
réactions, vos réflexions
ou vos attentes...



UPML Rhône-Alpes : 20, rue Barrier 69006 Lyon
Tél 04 72 74 02 75 • Fax 04 72 74 00 23
UPML.RhoneAlpes@wanadoo.fr

FAQSV (suite)

- En répondant aux besoins d'information des médecins et de formation des promoteurs de réseaux en Rhône-Alpes.
- En finançant des projets de manière directe ou indirecte. Elle fournira des ressources humaines (médecins de santé publique et techniciens de réseaux) et financières pour le montage des dossiers (avance de budgets pour des études de faisabilité en recherche épidémiologique par exemple).
- En jouant un rôle décisionnel dans les instances exécutives du bureau du FAQSV. Une sorte de "label" UPML sera ainsi apposé aux projets retenus ♦

Sylvie FINAND Journaliste
(source documents URCAM Rhône-Alpes)

Renseignements sur le site de l'Union Rhône-Alpes et secrétariat du FAQSV à l'URCAM : 04 72 68 86 64



INFORMATION SUR
www.upmlra.org

Abonnez vous à...

liberalis

- Renseignements à votre Agence professionnelle France Telecom au 1016 → ou en appelant directement Liberalis au 0 810 88 2000.
- Vous pouvez également appeler le secrétariat de l'UPMLRA au 04 72 74 02 75 ou envoyer un mail à Bernard Muller : bernard.muller.ana74@liberalis.org

2^{ème} Congrès International de
Recherche en Médecine Générale

organisé par les Unions Régionales de Médecins libéraux
BIARRITZ
Espace Bellevue
31 mars - 1^{er} avril 2001
Programme et inscriptions :
URML Aquitaine
Tél : 05 56 92 07 07
Tél : 05 56 92 84 84

10 inscriptions gratuites vous attendent

téléphonez à l'Union Rhône-Alpes
04 72 74 02 75

ENQUÊTE DE TERRAIN

pilule du lendemain

Le point sur les réactions au sujet de la pilule du lendemain

La presse et les élus ont donné un large écho à l'enquête de l'Union sur "la pilule du lendemain, et le médecin dans la cité ?" que l'Union leur avait adressée. Articles et courriers ont confirmé que le débat de société soulevé par la question est loin d'être clos, même après le vote de la Loi.



Posant, sans certitudes ni directives, les bases d'un débat sur la délivrance libre de la pilule du lendemain (Norlevo) dans les établissements scolaires, cette enquête a laissé deux impressions majeures sur l'UPML dans la presse :

- Lyon Figaro explique comment l'Union, par le biais de ce dossier, inscrit sa réflexion au cœur d'un débat de société et accompagne une réforme médicale dans tous ses aspects, pas seulement médicaux.
- Le Dauphiné Libéré, l'Essor de l'Isère soulignent la réserve des médecins libéraux. En précisant que ces médecins disent "oui" au geste technique du lendemain mais "attention" au suivi du surlendemain. Attention à la disponibilité des infirmières, à la banalisation de cette méthode, attention à la sauvegarde d'une politique de prévention, par l'éducation sexuelle et la contraception au long cours.

Lyon Figaro, le Progrès ont également retenu deux chiffres clés révélés par l'enquête et

concernant les publics interrogés :

- 66% des parents d'élèves sont favorables à la délivrance de la pilule du lendemain en milieu scolaire.
- 71% des filles n'ont jamais parlé de contraception avec leurs parents.

Du côté des élus, députés, maires et sénateurs ont accusé réception de l'enquête d'une manière totalement positive. Ils ont salué de manière unanime cet "éclairage médical et non médiatique". Lucien Neuwirth, sénateur de la Loire, affirme comme nombre d'autres décideurs politiques, que "ce document d'une très grande qualité" lui a été très utile pour compléter son information : "Il m'a conforté dans mes réflexions, poursuit-il, et incité davantage à proposer des modifications au texte issu de l'Assemblée Nationale. Comme vous le savez, les amendements — que j'ai soumis à mes collègues sénateurs, en tant que rapporteur de cette proposition de loi sur la contraception d'urgence — ont été accueillis favorablement."

Les "recommandations des médecins de l'UPML", leur travail de "sensibilisation" ont selon les députés et sénateurs, orienté leur opinion vers l'affirmation de la nécessité d'un suivi médical des jeunes filles. L'étude leur a montré de manière claire l'importance du soutien psychologique, de l'encouragement au dialogue entre jeunes et parents, de la lutte contre l'échec des politiques de prévention.

Les remerciements pour ce document sans partialité, conçu pour alimenter le débat parlementaire, ont parfois été accompagnés du point de vue de l' élu sur la question. Peu de réticences ont été manifestées à l'encontre de la Loi elle-même, perçue par la plupart des élus comme le "dernier filet de sécurité avant l'avortement pour les adolescentes". D'une manière générale, comme dans le discours du groupe communiste à l'Assemblée (joint par André Gérin, Député du Rhône), la responsabilisation des adultes comme des adolescents est posée comme priorité pour cadrer la mise en application de la Loi.

Bernadette Isaac-Sibille, Député du Rhône, précisait la position du groupe UDF telle qu'elle a été défendue à l'Assemblée par Marie-Thérèse Boisseau. Elle insistait, comme la plupart des défenseurs de la Loi, sur le fait que l'accès facilité au Norlevo doit être accompagné de garanties et de moyens ♦

Sylvie FINAND Journaliste



RAPPORT TÉLÉCHARGEABLE SUR
www.upmlra.org